
Discussion relative au rapport de Barère, fait au nom du comité de salut public, sur la victoire de Landau, lors de la séance du 12 nivôse an II (1er janvier 1794)

Bertrand Barrère de Vieuzac, Georges Auguste Couthon, Moïse Bayle

Citer ce document / Cite this document :

Barrère de Vieuzac Bertrand, Couthon Georges Auguste, Bayle Moïse. Discussion relative au rapport de Barère, fait au nom du comité de salut public, sur la victoire de Landau, lors de la séance du 12 nivôse an II (1er janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 560;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37885_t1_0560_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

courriers extraordinaires dans les départements et aux armées de la République. »

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

Barère. au nom du Comité de Salut public. Citoyens, le cri de la victoire a retenti des bords du Var aux bords du Rhin, etc.

(Suit avec quelques légères variantes le texte du rapport que nous avons inséré ci-dessus d'après le document imprimé).

Le projet de décret est adopté au milieu des applaudissements.

La Convention ordonne l'impression du rapport de Barère et l'envoi aux armées.

Barère que les applaudissements de l'Assemblée avaient conduit à la tribune, en redescend au bruit de nouvelles acclamations et des témoignages répétés de la satisfaction de l'Assemblée.

Barère. Les citoyens qui ont apporté les dépêches de Landau vous demandent la parole.

Un officier. Ce sont des soldats de la garnison de Landau qui, honorés de la confiance des représentants du peuple, ont été députés vers vous pour vous apporter les heureuses nouvelles que vous venez d'entendre.

La ville de Landau est absolument délivrée, les esclaves ont fui comme des lâches aussitôt qu'ils ont été attaqués avec la vigueur qui est ordinaire aux soldats de la République; ils ont lâché pied sans tirer un seul coup de canon, ils ont abandonné leurs redoutes et leurs pièces d'artillerie. Nos braves les poursuivent, la baïonnette dans les reins, et leur prouvent que les machines des rois doivent fléchir devant les soldats de la liberté. Nos armées seront toujours victorieuses; nous marchons sur Spire, dans peu nous serons dans cette ville; nous pousserons nos conquêtes jusqu'au delà de Mayence; nous nous emparerons de tous les magasins; nous enlèverons toutes les subsistances, et nous reviendrons nous fortifier du côté de Spire. Je dis que nos armées seront toujours victorieuses car en passant à Wissembourg, on nous rapporta que Condé avait dit : *La France n'est plus trahie, nous sommes f...* (On applaudit.)

Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit le citoyen Barère sur Landau. Quant à ce qui est relatif à l'armée, je n'en suis pas instruit, parce que j'étais enfermé dans Landau; mais mon camarade va vous donner quelques détails.

Un autre officier. Depuis la grande attaque du 6, les soldats républicains ne demandaient plus qu'à poursuivre les brigands, soutiens de la tyrannie; il n'y avait qu'un cri dans toute l'armée : Marchons, disait-on, sur les scélérats, que leurs corps fument le territoire français. L'armée n'attendait pas que les généraux eussent tracé leurs plans; elle ne voulait qu'aller à l'ennemi. Rien ne l'arrêtait, ni le mauvais temps, ni la fatigue, ni ses besoins. Tous les jours l'ennemi élevait de nouvelles redoutes; elle n'y voyait que de nouveaux lauriers à

cueillir. Les soldats n'avaient pas de souliers; les commandants leur disaient : « Nous allons en faire distribuer. — Des républicains n'ont pas besoin d'être chaussés pour se bien battre. »

Barère vous a déjà dit que les soldats refusèrent du pain, lorsqu'ils marchaient sur Landau. Ils répondirent lorsqu'on leur en offrit : « Nous sommes en chemin, marchons; nous en avons encore dans nos poches; d'ailleurs il y a des pommes de terre. »

Citoyens représentants, tant que les soldats auront des sans-culottes à leur tête, ils vaincront; ils observeront la discipline, ou en fera tout ce qu'on voudra.

En entrant dans Haguenau, les soldats ont observé le plus grand ordre. Les ennemis les accusent cependant d'être des pillards. Eh bien! les esclaves ont eux-mêmes tout pillé, excepté les aristocrates; nous, nous avons même respecté les propriétés de ces derniers, parce que nous avons dit : « Elles appartiennent à la nation. (On applaudit.) »

Il faudrait tout le papier de Paris pour recueillir tous les traits d'héroïsme que je pourrais vous citer. (On applaudit.)

Les tirailleurs ennemis et les nôtres se battaient. Un de nos camarades blessé était tombé entre les deux feux. On en avertit un sergent du bataillon de l'Ain. Il se précipite entre les deux feux, charge le blessé sur son dos; mais, atteint lui-même d'une balle à la cuisse, il est obligé d'abandonner celui qu'il portait, et n'échappe qu'avec peine à la mort qu'il avait si courageusement bravée.

On vous a parlé des redoutes de l'ennemi. L'art y avait déployé toutes les ressources. Le soldat les voyait s'élever chaque jour, et chaque jour on lui disait : « Il faut y aller, nous les délogerons; nous les f... dans le Rhin. » On attaque, et les républicains triomphent. Vingt pièces de canon restent en leur pouvoir avec 600 prisonniers. (On applaudit.)

Le président. Soldats de la République, les applaudissements que vous a donnés la Convention ont dû vous faire connaître l'intérêt qu'elle a pris au récit que vous venez de lui faire. Les armées du Rhin et de la Moselle ont vaincu; c'est ainsi qu'elles ont prouvé qu'elles combattent pour la liberté. Allez, soldats de la République, répétez à vos frères d'armes qu'ils ont bien mérité de la patrie.

Moyse Bayle. Je demande que le président donne le baiser fraternel à ces braves gens.

Cette motion est accueillie avec enthousiasme, et le baiser de la fraternité est donné au milieu des plus vifs applaudissements.

Un membre [CHARLIER (1)] se plaint des friponneries et des dilapidations qui se commettent dans l'habillement des troupes. Il entre à cet égard dans des détails qui donnent lieu à une assez longue discussion, à la suite de laquelle le décret suivant est rendu :

« La Convention nationale décrète :

« 1^o Que l'adjoind du ministre de la guerre, chargé de l'administration de l'habillement des troupes, et que les administrateurs de la même

(1) *Moniteur universel* [n^o 103 du 13 nivôse an II (jeudi 2 janvier 1794), p. 415, col. 2, et n^o 104 du 14 nivôse an II (vendredi 3 janvier 1794), p. 417, col. 2].

(1) D'après les divers journaux de l'époque.